



**Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Communiqué

Pour publication immédiate



Christine Bérubé (président du conseil d'établissement du CFP-P), Serge Lacourcière (directeur du CFP-P), Marielle La Salle (enseignante et responsable des programmes en santé au CFP-P), Yves Côté (enseignant comptabilité et responsable du centre) et Richard Lapensée, technicien en travail social au CFP-P et en FGA).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Santé : un grand impact dans le Pontiac

Première cohorte en santé APÈS : 7 janvier 2014

MANIWAKI, LE 12 SEPTEMBRE 2013- Le Pontiac bénéficiera des deux nouvelles options obtenues par la formation professionnelle à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Ces deux options sont les formations d'Assistance à la personne en établissement de santé (APES) et Assistance à la personne à domicile (APAD). Le Centre de formation

professionnelle Pontiac (CFP-P) et le centre de formation professionnelle Vallée de la Gatineau (CFP-VG) pouvaient les offrir auparavant, mais il fallait d'abord solliciter d'autres commissions scolaires, puisque la CSHBO ne possédait pas ces cartes. C'est maintenant fait et les deux cartes appartiennent à la commission scolaire.

L'obtention de ces deux options a fait l'objet d'une conférence de presse le mercredi 10 septembre, aux locaux du CFP-P. Le DEP APÈS va débiter le **7 janvier 2014** au CFP Pontiac, tandis que la formation d'APAD sera implantée dans le Pontiac à une date ultérieure.

L'introduction de l'APAD permettra de mieux répondre aux besoins du réseau de santé dans les deux régions couvertes par la commission scolaire. Le fait de pouvoir étudier ici dans ce domaine aura aussi des incidences positives au niveau de la rétention des élèves (lorsque des élèves doivent aller ailleurs pour une formation, ils ne reviennent pas toujours), de leur sentiment d'appartenance et de leur niveau de réussite. De plus, ce n'est pas tous les élèves qui ont les moyens d'aller étudier ailleurs.

Dans le cas de la formation d'APES, les deux CFP pouvaient déjà les offrir, grâce à des ententes avec d'autres commissions scolaires. La différence, ce sera que la CSHBO n'aura plus à emprunter cette carte, ce qui aura un impact financier bénéfique et permettra aussi plus de flexibilité à la mise en place de cette formation.

«Il est important de toujours s'efforcer de s'adapter à la demande. Par exemple, s'il arrive que le centre de santé et de services sociaux nous signale, une année donnée, que les embauches seront moindres qu'à l'habitude cette année-là, il peut être préférable de lancer une cohorte moins nombreuse. Ce genre d'ajustement est facile à faire lorsque nous avons le dernier mot, mais ce n'est pas toujours possible lorsque la carte appartient à quelqu'un d'autre», de dire le directeur.

-30-

Source : M. Charles Millar
Régisseur aux services administratifs et des communications
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
1 (819) 449-7866, poste 16239
Site Internet : www.cshbo.qc.ca